

Le Service de l'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce

exercice 2008

- 1 - Constitution
- 2 - Gestion
- 3 - Communes adhérentes et Délégués
- 4 - Abonnés
- 5 - Population desservie
- 6 - Volumes d'eau
- 7 - Spectre des consommations
- 8 - qualité de l'eau potable
- 9 - Fixation des tarifs de l'eau potable
- 10 - Prix du service de l'eau potable
- 11 - Réalité du prix de l'eau
- 12 - Prestations assurées par le Service Public
- 13 - A retenir de l'année 2008

1 - Constitution

Le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de l'Arconce a été constitué en 1951.

En 1972 le SIE de l'Arconce, le SIE de Bourbince-Oudrache et le SIE du Brionnais ont créé le « Syndicat d'adduction d'eau du Charollais » ayant pour objet la fourniture d'eau potable aux collectivités associées.

2 - Gestion

Le SIE de l'Arconce délègue sa gestion en affermage à la SAUR depuis 1961 et le dernier contrat a été renouvelé en 2005 pour 12 ans.

3 - Communes adhérentes et délégués

19 communes sont adhérentes du SIE de l'Arconce qui est administré par un Comité syndical composé de 76 délégués désignés à raison de quatre délégués par commune adhérente (2 titulaires, 2 suppléants)

	Délégués Titulaires
BALLORE	Paul DUMONTET, Bruno PROTET
BEAUBERY	Robert DUFOUR, Guy AUFRAND
CHEVAGNY SUR GUYE	Suzanne ALIX, Jérémy DECERLE
LA GUICHE	Paul PROST, Roger CHARDEAU
LE ROUSSET	Jean Paul QUETAT, Patrick GUEUGNON
MARIZY	Louis DOUHARD, Pierre Louis PANAY
MARTIGNY LE COMTE	Danielle BAUDIN, Hervé FRAIZY
MORNAY	Marie Thérèse BERGER, Michel DUSSABLY
OZOLLES	Patrice LÉGER, Jean THEVENET
POUILLOUX	Jean Yves TONDOUX, Jorge FERREIRA (CUCM)
SAINT BONNET DE JOUX	Hervé SOUFFLOT, Maurice ROUGELET
SAINT MARCELIN DE CRAY (1)	
SAINT MARTIN DE SALENCEY	Michel BONIN, Gilbert GERARD
SAINT ROMAIN SOUS GOURDON	Jean Pierre DUFOUR, Monique NECTOUX
SAINT VALLIER (1)	Jean Yves TONDOUX, Jorge FERREIRA (CUCM)
SUIN	Jean Louis MAROT, Jean LARONZE
VENDENESSE LES CHAROLLES	Jeannette FURTIN, Pierre DUCERF
VEROSVRES	Agnès AUBLANC, Robert BONIN
VIRY	Jean Bernard DESCHAMPS, Gilles CHARDEAU

(1) desservi partiellement

4 – Abonnés

	2007	2008
BALLORE	70	70
BEAUBERY	232	233
CHEVAGNY SUR GUY	70	70
LA GUICHE	360	364
LE ROUSSET	185	182
MARIZY	257	258
MARTIGNY LE COMTE	338	336
MORNAY	159	163
OZOLLES	280	275
POUILLOUX	465	471
SAINT BONNET DE JOUX	515	517
SAINT MARCELIN DE CRAY (1)	30	31
SAINT MARTIN DE SALENCEY	92	91
SAINT ROMAIN SOUS GOURDON	211	210
SAINT VALLIER (1)	7	7
SUIN	197	198
VENDENESSE LES CHAROLLES	461	460
VEROSVRES	236	238
VIRY	199	198
Total de la collectivité	4 364	4 372
Evolution 2008/2007		+ 0,18%

(1) desservi partiellement

5 - Population desservie

Le recensement se déroule de façon partielle : un cinquième des communes est recensé chaque année. En 2007 la population concernée par le service était de 6 809 habitants.

Sur cette base on peut ressortir qu'en moyenne chaque branchement ne dessert pas plus de deux personnes.

6 – Volumes d'eau

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du 18/10/2008

Volumes en m3	2007	2008
Volume produit	0	2 883
Volume importé	764 908	745 285
Volume exporté	88 213	61 354
Volume mis en distribution	676 695	686 814
Volume utilisé par les usagers	457 762	459 606
- Particuliers	449 243	
- communaux	8 519	
Volume Consommé Non Comptabilisé (m3)		
- autorisé (1)	33 835	34 341
Rendement net du réseau	72,65 %	71,92 %
Volume perdu	185 098	192 867
Longueur du réseau (en ml)	461 343	461 717
Indice linéaire de perte net (en m3/j/km)	1,2791	1,3482

(1) VNCA = volumes d'eau utilisés pour les besoins du service de distribution – purges sur le réseau, poteaux d'incendie, nettoyage de réservoirs ...) = 5% des volumes mis en distribution.

En 2008 :

- les volumes « branchements communaux » ne sont pas indiqués dans le rapport du délégataire ; ces volumes d'eau utilisés par les communes doivent leurs êtres facturés ; le sont-ils ?
- les volumes mis en distribution ont augmenté de 1,5%
- les volumes utilisés par les usagers ont augmenté de 0,4%
- les pertes d'eau ont augmentées de 4%
- le rendement du réseau a baissé de 1%
- la longueur du réseau a augmenté de 0,08%

7 - Spectre des consommations

Tranche	Volume consommé	Nombre de branchements	% de branchements
Moins de 50 m3	36 910	1 900	43,47%
De 50 à 100 m3	84 421	1 153	26,38%
De 100 à 150 m3	83 841	693	15,85%
De 150 à 200 m3	45 445	267	6,11%
De 200 à 250 m3	19 018	87	1,99%
De 250 à 300 m3	15 013	55	1,26%
De 300 à 350 m3	10 484	32	0,73%
De 350 à 400 m3	8 258	22	0,5%
De 400 à 450 m3	6 738	16	0,37%
De 450 à 500 m3	7 039	15	0,34%
De 500 à 550 m3	6 816	13	0,30%
De 550 à 600 m3	6 274	11	0,25%
De 600 à 650 m3	6 252	10	0,23%
De 650 à 700 m3	5 388	8	0,18%
De 700 à 750 m3	4 362	6	0,14%
Plus de 750 m3	113 347	83	1,90%
total	459 606	4 371	

Le spectre des consommations intègre le volume consommé des branchements communaux

En 2008 :

- 70% des abonnés ont utilisé moins de 100 mètres cubes d'eau pour un total de 121 331 mètres cubes
- Les volumes d'eau potable perdue dans la nature (192 867 m3) dépassent les volumes utilisés par ces abonnés.
- 2% des abonnés ont utilisé plus de 750 mètres cubes d'eau pour un total de 113 347 mètres cubes

8 – La qualité de l'eau potable

Source des Brosses – station de traitement de Viry

La source des Brosses contenant une teneur en arsenic supérieure à la norme, la station de Viry a été mise hors service le 10 octobre 2004. L'eau traitée par la nouvelle installation de Viry a été mise en distribution en septembre 2008 et les analyses sont conformes aux normes.

En 2008 l'établissement des périmètres de protection de la zone de captage de la source commencé en 2003 n'a pas encore été réalisé.

L'eau brute

Sur les prélèvements du contrôle sanitaire réalisés le 11/12/07, 08/09/08 et 02/12/08, les analyses de radioactivité mettent en évidence un dépassement de la Référence de Qualité.

Selon l'arrêté du 15/05/2004, des analyses de recherche des radioéléments ont été effectuées en 2007.

Les résultats obtenus indiquent que la mesure de l'Activité Globale est en partie expliquée par les Uraniums, radioactivité d'origine naturelle.

L'eau mise en distribution

Les résultats d'analyses en 2008 de la mise en distribution de l'eau traitée sont caractéristiques d'une eau moyennement minéralisée, principalement bicarbonatée calcique et exempte d'arsenic.

9 - Fixation des tarifs de l'eau potable

Le Service Public de l'eau doit avoir un budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses quel que soit son mode de gestion.

En gestion affermée le coût du service est réparti entre la collectivité et le délégataire (la SAUR) (voir « les prestations assurées par le Service Public »).

- pour la part revenant à la collectivité :

/ chaque année le comité syndical vote un budget prévisionnel de dépenses et de recettes et le prix du m³ d'eau pour assurer les prestations lui incombant ;

- pour la part revenant au délégataire (la SAUR) :

/ un compte prévisionnel d'exploitation du service fixant le montant des charges et des produits et définissant un tarif du m³ d'eau potable est arrêté en début de contrat d'affermage.

Ensuite, le tarif du m³ d'eau potable est révisé chaque année par l'application d'une formule de révision inscrite dans le contrat d'affermage pour toute sa durée et déterminant un coefficient (le coefficient K).

Cette révision qui ne se fait pas sur la base d'un budget prévisionnel (tenant compte de charges réelles de l'année écoulée ni de charges prévisionnelles de l'année à venir) déconnecte totalement le coût réel du service du prix à payer et n'a pas de réalité objective, alors qu'en gestion en régie le résultat comptable annuel est le reflet exact du coût du service qui détermine le prix à payer.

10 - Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.
- Les taxes « lutte contre la pollution », « préservation des ressources » et « fond départemental – SYDRO »

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement en fin d'année.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires, en juillet, sont effectuées sur la base de 50% de la consommation de l'année précédente.

11 - Réalité du prix de l'eau

Pour calculer le prix du m3 d'eau que vous payez il suffit de prendre le montant total de votre facture (y compris les abonnements et les taxes des organismes publics et le montant de la TVA et de diviser le tout par la quantité de m3 utilisés indiquée pour la période facturée.

Les petits abonnés aux revenus modestes majoritaires dans nos régions (70% des abonnés utilisent moins de 100 mètres cubes d'eau par an) sont lésés par le paiement identique pour tous d'un abonnement d'un montant élevé.

A l'inverse les gros consommateurs (1 000 m3 et plus par an) bénéficient d'un tarif dégressif du M3 d'eau.

Prix TTC du mètre cube d'eau potable en 2008 (1)

désignation	Pour une consommation annuelle de					
	1 ère tranche					2 ème tranche
	0 m3	15 m3	50 m3	100 m3	120 m3	1000 m3
Abonnement part syndicale/volume d'eau utilisé	52,28	3,485	1,046	0,5228	0,4357	0,05228
Abonnement part SAUR/volume d'eau utilisé	65,4	4,36	1,308	0,6540	0,545	0,06540
M3 d'eau part syndicale		0,4247	«	«	«	0,2298
M3 d'eau part SAUR		0,4932	«	«	«	0,3645
<i>part revenant au service de l'eau par m3</i>	<i>117,68</i>	<i>8,763</i>	<i>3,272</i>	<i>2,095</i>	<i>1,899</i>	<i>0,712</i>
Fonds départemental		0,24	«	«	«	«
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)		0,0387	«	«	«	«
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)		0,0880	«	«	«	«
TVA	6,47	0,502	0,2	0,135	0,1246	0,0593
Prix TTC du mètre cube d'eau	124,15	9,63	3,84	2,597	2,3903	1,138

(1) Ce tarif varie très sensiblement en fonction du montant des taxes « lutte contre la pollution » différent suivant les communes.

Evolution HT des composants du mètre cube d'eau (2008/2007)

désignation	2007	2008	variation
Abonnement part syndical	51,65	52,28	+ 1,22%
M3 part syndicale			
De 1 à 1 000 M3/an	0,4197	0,4247	+ 1,19 %
Plus de 1 000 M3/an	0,2271	0,2298	+ 1,19 %
Abonnement part SAUR	63,87	65,40	+ 2,4%
M3 part SAUR			
De 1 à 1 000 M3/an	0,4816	0,4932	+ 2,41 %
Plus de 1 000 M3/an	0,3560	0,3645	+ 2,39 %
Fonds départemental	0,24	0,24	0 %
Préservation des ressources en eau	0,0625	0,0387	- 38 %
Lutte contre la pollution (1)	0,0420	0,0880	+ 109 %

(1) Ce tarif varie très sensiblement en fonction du montant des taxes « lutte contre la pollution » différent suivant les communes.

Coût d'achat d'eau potable en gros au SAE du Charollais (TTC)

date d'application	pour l'année	M3 en euro
01/10/2007	2008	0,24054

12 - Prestations assurées par le Service Public

Les prestations confiées à SAUR FRANCE sont :

- la gestion du service
application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations , relève des compteurs;
- la gestion des abonnés
facturation ;
- les mises en service des branchements ;
- l'entretien
de la voirie, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil ;
- le renouvellement
des branchements, des canalisations inférieures à 6 mètres, des clôtures, des compteurs des équipements électromécaniques ;

Les actions à la charge de la collectivité sont le renouvellement de la voirie, des canalisations, des captages, du génie civil.

13 – A retenir de l'année 2008

Le nombre d'abonnés est en sensible augmentation de + 0,18% par rapport à 2007.

En moyenne chaque branchement ne dessert pas plus de deux personnes.

70% des abonnés ont utilisé moins de 100 mètres cubes dans l'année.

Les volumes mis en distribution ont augmenté de 1,5%.

Les volumes utilisés par les usagers ont augmenté de 0,4%.

Les pertes d'eau ont augmenté de 4%.

Le rendement du réseau a baissé de 1% ;

La longueur du réseau a augmenté de 0,08%.

Les volumes d'eau potable perdus dans la nature (192 867 m³) sont plus importants que les volumes utilisés par 70 % des abonnés (ceux qui ont utilisé moins de 100 mètres cubes d'eau dans l'année).

L'eau traitée par la nouvelle installation de Viry a été mise en distribution en septembre 2008 et les analyses sont conformes aux normes.

Les analyses de radioactivité mettent en évidence un dépassement de la Référence de Qualité.

L'utilisateur ayant utilisé 100 M³ dans l'année a payé 2,597 euros TTC le M³.

L'utilisateur ayant utilisé 1000 M³ dans l'année a payé 1,138 euros TTC le M³.

L'abonnement représente 64 % du tarif du M³ d'eau d'un usager ayant utilisé 100 mètres cubes d'eau dans l'année.

L'abonnement représente 16,52 % du tarif du M³ d'eau d'un usager ayant utilisé 1 000 mètres cubes d'eau dans l'année.

La part revenant à la SAUR a augmenté de 2,4 %.

La part revenant au syndicat des eaux a augmenté de 1,2 %